

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 juin 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 09

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 20 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - LECORNU Séverine - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absents excusés :

FOSSEY Flavie.

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à GIAVARINI Pascal.

VANDENAWEELE Guy a donné procuration de vote à GRINCOURT Vincent.

YBERT Valéry a donné procuration de vote à LECOEUR Maurice.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

1 - COMMANDE PUBLIQUE

1.1 - Marchés Publics

Fixation du tarif des concessions au cimetière ancien

- Délibération n° DEL2025-06-06

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux concessions dans les cimetières communaux, M. Michel LEPAGE.

Il informe les conseillers que des travaux ont été entrepris dans l'ancien cimetière suite à la mise en œuvre de procédures d'abandon.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué aux concessions dans les cimetières communaux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article 1^{er} : de fixer le tarif d'une concession dans l'ancien cimetière à 1 700 € TTC pour un emplacement de deux personnes ;

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

- Article 2 : que cette délibération modifie la délibération du 18 avril 2017, n° DEL2024-05-09 et son article 1er.

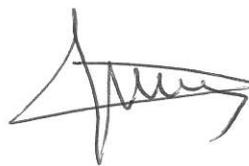
(13voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 19 juin 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.